



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF)**

Séance du 28 mars 2024

Référence du dossier : Modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Treignac
Création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées Axp (Stecal)
pour l'extension de l'activité d'hôtellerie-restauration de « la Brasserie »
Commune de Treignac

Nature de l'avis : avis simple au titre de l'article L. 151-13 du code de l'urbanisme

Avis : **Favorable**

Commentaires ou recommandations de la commission :

Le président de séance,
et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Luc TARREGA